CONCOURS 2026

DÉCORATIONS *de Noël*

HABITANTS & COMMERÇANTS



INSCRIPTIONS DU 16/11 AU 14/12/26

Inscriptions à l'accueil de la mairie de Honfleur
Place de l'Hôtel-de-Ville 14600 HONFLEUR | T. 02 31 81 88 00

HONFLEUR

© nataliya-nehrych-uk-4x4dN3nlwzo-unsplash

Règlement concours 2026

La Magie de Noël à Honfleur



1. Date et modalités du concours
Comme chaque année, la municipalité de Honfleur organise son concours de décorations de Noël sur les vitrines, façades, jardins et balcons. Ce concours vise, avant tout, à contribuer à l'animation du territoire, à l'attractivité du centre-ville et à l'embellissement de la commune de Honfleur.
Le concours se déroulera du 16 novembre au 14 décembre 2026.
Deux catégories seront proposées cette année :
> Décoration des commerces ;
> Décorations des jardins, maisons, balcons et façades, visibles de la rue, des particuliers.
Une troisième catégorie « virtuelle » primera le coup de cœur des internautes : les balcons, jardins, façades et vitrines seront mises en ligne sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) de la Ville de Honfleur et, par le biais d'un vote, les internautes seront appelés à voter pour leur image préférée.

2. Prix attribués
Comme dans tout concours, à chaque catégorie est associée un prix. Pour les deux premières catégories, le prix attribué au vainqueur est de 100€ en bon d'achats chez E.Leclerc ; et de 150€ toujours en bon d'achats chez E.Leclerc pour le coup de cœur des internautes. La remise des prix se fera en janvier 2027, en mairie de Honfleur.

3. Modalités d'inscription
Les participants sont invités à s'inscrire et à retourner leur bon de participation (à découper ci-dessous) à l'accueil de la mairie, à compter du 16 novembre et jusqu'au 14 décembre.

4. Composition et passage du jury
Le jury, composé d'un élu, d'un artiste, d'un commerçant, d'un habitant et d'un agent municipal, se réunira le 21 décembre et effectuera le tour des façades et des commerces participants, avant de délibérer pour élire le vainqueur de chaque catégorie.

5. Critères d'évaluation
Les candidats participants seront évalués sur trois critères principaux, regroupant plusieurs sous-critères : l'esthétique et l'harmonie (beauté, couleurs, cohérence et mise en valeur) ; l'originalité et la créativité (imagination, personnalisation et originalité) et enfin la féerie et l'esprit de Noël (ambiance, illuminations et esprit de fêtes).

6. Modalités finales
La participation a ce concours est gratuite et se limite aux frontières géographiques de la commune de Honfleur. Les décors ne doivent pas empiéter sur le domaine public de manière dangereuse ni gêner la circulation des piétons ou des véhicules. Les participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile en cas d'incident.

7. Droits de diffusion d'images
Chaque participant accepte que, dans le cadre de ce concours, sa façade, jardin, maison, balcon ou encore vitrine soit prise en photo par un membre du service Communication de la Ville de Honfleur afin de faire jouer, en ligne, sur les réseaux sociaux officiels de la Ville, les internautes. Chaque commerce sera tagué ; le nom des participants ne sera pas mentionné.

8. Collecte de données
Dans le cadre de ce concours, le jury et les membres de la Ville de Honfleur (service Communication) seront amenés à avoir accès à vos données personnelles (nom, prénom, adresse, email, numéro de téléphone, image du domicile/commerce/balcon/façade). La Ville s'engage à ne pas diffuser ces informations, excepté les images dans le cadre du concours en ligne sur les réseaux sociaux de la Ville. Une fois le concours terminé et les lauréats désignés, la Ville s'engage à supprimer les données personnelles des candidats.

BON DE PARTICIPATION

Nom : .....
(si vous êtes un commerce, merci de préciser le nom du commerce et du participant)
Prénom : .....
Adresse complète : .....
Téléphone/email : .....

Date et signature :

Bon de participation à découper et à retourner à la mairie de Honfleur (dans l'urne dédiée à cet effet à l'accueil) jusqu'au 14 décembre. Le jury passera départager les candidats le lundi 21 décembre.